



Pour une contribution des Hauts-de-Seine aux objectifs régionaux de développement durable

Le développement durable en ce qui concerne l'évolution des villes implique de définir une stratégie prenant en compte globalement et de façon articulée les perspectives d'urbanisation, les politiques de transport, le développement local, la protection des espaces sensibles, la préservation des ressources naturelles et la solidarité sociale. Ces différents points sont particulièrement cruciaux pour le département des Hauts-de-Seine étant donné son dynamisme au plan urbain, démographique et économique. La ville durable dans ce contexte doit satisfaire de nombreuses exigences de qualité qui concernent autant le cadre de vie, la protection de l'environnement que l'équité sociale et l'efficacité économique.

L'ÉQUILIBRE HABITAT – EMPLOIS ET ÉQUILIBRES SOCIAUX : UNE QUESTION DE POLARITÉS

□ La situation des communes est très diverse par rapport au thème des équilibres socio-spatiaux :

- Beaucoup de communes (situées autour de La Défense, Nanterre par exemple) se caractérisent par une faible proportion d'actifs qui habitent la commune ou même le « bassin » où ils travaillent ;
- La tertiarisation des zones d'emploi tend de ce point de vue à mettre très fortement en tension le territoire des communes qui

accueillent une importante population modeste ;

- D'autres communes voyant les prix du foncier augmenter fortement peinent à faire exister la diversité fonctionnelle de leur territoire (les PME et les artisans sont contraints de s'expatrier dans les départements voisins).

□ Cependant, force est de constater qu'un polycentrisme et un système de proximités hiérarchisées s'affirment sur les territoires du département comme l'attestent les actions visant à donner de plus en plus de cohérence aux différents secteurs du départements.

□ L'organisation d'un système de transport qui s'émancipe de la logique du faisceau (à partir de Paris vers la banlieue) pour favoriser les rocade à l'intérieur du département (liens banlieue-banlieue) participerait aussi au renforcement de ce polycentrisme et de cet équilibrage (Cf. les projets de transports).

□ La diversification et le renforcement de l'offre de services et la mise en place d'équipements de proximité sont aussi des facteurs permettant de répondre aux enjeux de cohésion sociale au sein des territoires. Le développement de l'accès à



des espaces verts et de loisirs de proximité est l'un des éléments qui relèvent de cette exigence.

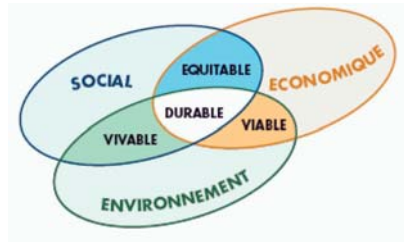
□ La création puis l'extension du parc naturel urbain contribue aussi à cette offre de proximité tout en apparaissant comme un lieu de conservation du milieu naturel et du patrimoine architectural. Ce parc peut constituer, en outre, de par son attractivité, un lieu de centralité d'importance régionale.

POUR UNE VILLE DURABLE

Les trois thématiques de la ville durable que sont la qualité du cadre de vie et la protection de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique renvoient pour les Hauts-de-Seine à plusieurs enjeux :

- à la question de la densification urbaine qui signifie rationalisation de l'utilisation des sols mais aussi mesures d'accompagnement qualitatif tant en matière de construction que de transport ;
- à l'allocation des ressources visant à permettre des rattrapages pour les territoires relativement défavorisés en équipements, en desserte et en moyens de cohésion sociale ;
- à la qualité de l'environnement qui signifie autant faire de la ville sur la ville que de ménager des espaces naturels ou que de prendre des mesures de protection et de prévention vis-à-vis de l'environnement et des ressources naturelles (Agenda 21 local - Agenda 92).

Croiser les approches pour un mode de développement durable



Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (1998)

Pour parvenir à ces objectifs croisés il s'agit tout d'abord de mettre véritablement en synergie les différents axes d'intervention en matière d'urbanisme et d'aménagement qu'il s'agisse de transports, d'action foncière, de logement, d'équipements ou de développement économique. Par ailleurs, une action ciblée et efficace sur l'environnement apparaît aujourd'hui, davantage encore qu'en 1994, tout à fait cruciale.

Les grands objectifs départementaux en matière d'amélioration du fonctionnement de l'écosystème régional devront porter sur :

- une gestion rationnelle des espaces,
- une utilisation maîtrisée de sources d'énergie,
- un respect des ressources naturelles (eau, air, biodiversité, forêt...),
- une attention particulière aux risques naturels et technologiques (inondations, exposition aux risques industriels),
- une réduction des nuisances (bruits, pollution atmosphérique...),
- une gestion optimisée de la collecte et du traitement des déchets comme des eaux (usées ou pluviales),
- une préservation et une valorisation voire une reconquête des espaces naturels à vocation récréative comme paysagère,
- une réduction des déchets à la source comme une réduction de l'émission de gaz à effets de serre...

Pour une grande part, ces objectifs font l'objet de mesures ou d'actions spécifiques de la part du Département et des communes des Hauts-de-Seine. Il s'agirait de mettre en cohérence l'ensemble des plans sectoriels de la région et de mettre l'accent sur les inégalités écologiques qui frappent certains territoires mais aussi sur les démarches préventives et informatives qui peuvent réduire à la source les nuisances environnementales et les atteintes à la qualité de la vie.

« Il me semble que les décisions impactant sur la vie quotidienne ne peuvent être prises sans les populations concernées. Il est en effet important d'articuler les opinions des habitants et des associations avec les grands objectifs du schéma. » **Catherine Margaté**, Conseillère Générale des Hauts-de-Seine, Maire de Malakoff. Deuxième conférence territoriale du 8 juillet 2005. ■

« Je crois que quand on aura ré-axé le SDRIF avec une vision qui est celle de l'homme qui vit, qui habite, qui travaille, qui se déplace, on aura peut-être là l'opportunité de présenter les choses d'une manière totalement différente » **Bernard Lamy**, Membre du Conseil départemental de développement durable, Troisième conférence territoriale, 30 janvier 2006. ■



LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES HAUTS-DE-SEINE

Dans les Hauts-de-Seine, le développement durable est appréhendé de façon à mettre en oeuvre des actions partagées, tant à l'échelle globale que locale, en application d'un certain nombre de principes contribuant au respect de l'environnement, à la justice sociale et à l'efficacité économique, pour mieux vivre ensemble. La stratégie qui se déploie sur ce territoire émane de la réflexion des acteurs locaux, exprimée notamment lors des Etats généraux de 2004.

□ Une stratégie qui fixe des pratiques durables

La stratégie de développement durable des Hauts-de-Seine est en cours d'élaboration, elle présente trois caractéristiques essentielles : elle se veut exemplaire, innovante et attractive.

Une stratégie exemplaire : la recherche de solutions nécessite un effort de pédagogie et de démonstration important. En ce sens, il s'agit autant de montrer l'exemple que d'accroître sa capacité à mobiliser les différentes parties prenantes.

Une stratégie innovante : la mise au point d'un Agenda 21 qui soit le vecteur d'une véritable stratégie de développement, porteuse de progrès social et non agressive vis-à-vis de la biosphère, nécessite de définir et mettre en oeuvre une méthodologie qui fonde son action sur l'expérimentation et la recherche de solutions nouvelles.

Une stratégie attractive : le but d'un Agenda 21 n'est pas de décourager les acteurs qui ne s'inscrivent pas spontanément dans une logique de développement durable, mais bien au contraire de les attirer en leur proposant des services et un environnement qui les aideront à respecter plus facilement leurs obligations en la matière. Cela concerne en premier lieu les entreprises qui sont et seront de plus en plus dans l'obligation de respecter les principes de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Autrement dit, cette approche n'est pas une série de contraintes nouvelles mais un argument de plus pour attirer les investisseurs.

Cette stratégie, organisée dans le cadre d'un Agenda 21 local, est constituée de quatre axes dont on présente ci-dessous les principales ambitions : les objectifs opérationnels de ces axes, ainsi que les moyens qui leurs seront affectés et les partenariats dont ils feront l'objet restent encore à définir avec précision.

□ Les 4 axes de la stratégie de développement durable des Hauts-de-Seine

La stratégie de développement durable des Hauts-de-Seine est structurée autour de 4 axes qui sont élaborés pour recouvrir l'ensemble des problématiques du développement durable connues aujourd'hui : protéger la biosphère et répondre aux besoins de la population.

La lutte contre le changement climatique

Le changement climatique est un enjeu mondial qui nous concerne tous. D'après le consensus scientifique mondial établi par le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (le GIEC), les émissions de gaz à effet de serre engendreront un réchauffement moyen de la planète pouvant aller de 1,4 à 5,9° C. Outre l'élévation des températures moyennes, le changement climatique s'accompagnera de probables modifications telles que la multiplication des événements climatiques extrêmes (canicules, tempêtes, orages...) et des conséquences induites (inondations, développement de nouvelles maladies...).

Dans le cadre des engagements de la France (protocole de Kyoto, directives européennes), un certain nombre de mesures seront prises dans les Hauts-de-Seine pour contribuer à la réduction de la production de gaz à effet de serre, notamment dans le domaine de la consommation énergétique des bâtiments (par l'adoption de premières démarches de construction « haute qualité environnementale ») ou en adoptant une mesure d'utilisation de carburants réduisant les émissions de CO₂ (biocarburant). Ces actions vont être généralisées et renforcées dans le cadre de l'axe « Lutter contre le changement climatique » de la stratégie de développement durable des Hauts-de-Seine. Les objectifs majeurs de ce programme sont d'améliorer la qualité de l'air, de réduire l'impact des Hauts-de-Seine sur le changement climatique, de prévoir et de s'adapter au changement climatique. Il permettra également d'atteindre des objectifs indirects tels que l'amélioration du cadre de vie, la réduction des nuisances, la réduction des dépenses publiques...

Protéger et favoriser la biodiversité

La biodiversité est au cœur du développement durable. Elle garantit la survie de l'espèce humaine : sans elle, les conditions de vie ne pourront plus évoluer, la capacité d'adaptation de l'humanité à de nouvelles conditions d'existence sur la planète sera freinée.

Or, aujourd'hui on peut dresser deux constats inquiétants. D'une part, est déjà identifié un grand nombre d'espèces qui ont



purement et simplement disparu de la surface de la Terre au cours des dernières décennies. D'autre part, on évalue à environ 75 % la réduction de la diversité biologique des espèces cultivées au cours du dernier siècle et en Europe, la moitié des races d'animaux domestiques a disparu pendant la même période.

Plusieurs raisons incitent à la protection de la biodiversité partout dans le monde, y compris dans notre région : tout d'abord, une telle politique a des vertus pédagogiques qui permettent de faire comprendre à tous nos concitoyens l'importance de l'enjeu. En second lieu, une politique de protection et de gestion active vise à maintenir de la biodiversité et donc à maintenir en état la capacité de la biosphère à nous fournir les « services écologiques » dont nous avons besoin pour vivre.

Des actions significatives en faveur de la biodiversité sont menées dans le département : établissement de la liste des espaces naturels sensibles devant faire l'objet d'une politique de gestion active de ces zones ; création d'un « parc naturel urbain » qui doit permettre de protéger une vaste zone de près de 1 048 hectares s'étendant sur les communes de Garches, Rueil-Malmaison et Vaucresson et Saint-Cloud.

La mise en œuvre de la stratégie de développement durable permettra de renforcer l'action dans ce domaine en agissant dans deux directions complémentaires. D'une part, en définissant un cadre logique et cohérent qui donnera à la politique de biodiversité du département une force et une efficacité accrues. D'autre part, toujours dans la logique de mise en cohérence, l'axe biodiversité des Hauts-de-Seine permettra de faciliter le partenariat avec les autres acteurs du département et de la région Ile-de-France.

Renforcer l'égalité des chances

Le développement durable vise à concilier la réponse à l'ensemble des besoins de tout être humain et la préservation de la biosphère indispensables à la vie humaine sur la planète.

L'axe « renforcer l'égalité des chances » constitue l'un des éléments de cette démarche. Plusieurs éléments composent cet axe tels que les actions en faveur des handicapés, des personnes âgées, des jeunes enfants, etc. Mais aussi celles qui bénéficient aux personnes durablement éloignées du marché du travail dans le cadre d'une nouvelle politique de retour à l'emploi. De même que les actions envisagées dans le secteur scolaire et plus particulièrement celles qui visent à apporter une aide spécifique aux enfants issus de familles pauvres ou modestes. Enfin, la politique de la ville, telle qu'elle est mise en œuvre dans les Hauts-de-Seine depuis plusieurs années n'est pas éloignée d'une approche de type développement durable. Elle sera, elle aussi, sollicitée et renforcée de manière à faire porter encore plus loin l'influence de cette nouvelle approche dans un domaine où le social, l'environnemental et l'économique ne peuvent être considérés que de façon coordonnée et solidaire.

Agir pour la santé sur l'environnement

Il s'agit d'adapter au niveau départemental le plan national santé environnement. Ce plan part d'un certain nombre de constats parmi lesquels : 30 000 décès anticipés par an sont liés à la pollution atmosphérique urbaine, on a constaté un doublement de la fréquence des maladies allergiques respiratoires depuis 20 ans, 14% des couples consultent pour des difficultés à concevoir, une partie de ces difficultés pouvant être liée à des expositions à des substances toxiques pour la reproduction, 7 à 20 % des cancers seraient imputables à des facteurs environnementaux, que le logement indigne est vecteur de maladies et de troubles de croissance pour les plus jeunes ou les plus fragiles et source de mal vivre pour tous.

Ce plan national permet d'aborder pour la première fois de façon concomitante et coordonnée, l'ensemble des problématiques de santé liées à l'environnement : domestiques et professionnelles, extérieures et intérieures, naturelles ou non et vise à rendre notre environnement plus favorable à notre santé en limitant les polluants et les risques qu'il véhicule, ainsi qu'en prévenant les principaux risques sanitaires environnementaux.

Le territoire des Hauts-de-Seine, en incluant un axe santé environnement dans sa stratégie de développement durable est double : s'assurer que les efforts conduits en matière de développement durable auront bien un impact positif sur la santé des altoiséquanais, la santé étant l'une des priorités d'actions mises au jour lors des Etats généraux et participer à l'effort national en le domaine.